

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Régie des bâtiments : mise en concession du Palais de la Dynastie

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet de mise en concession du Palais de la Dynastie situé au Mont des Arts à Bruxelles.

La Régie des bâtiments, en tant que pouvoir adjudicateur, souhaite désigner un concessionnaire pour transformer et rénover le Palais de la Dynastie en un espace interactif et numérique pour mettre en valeur le patrimoine culturel et scientifique européen. Le Palais de la Dynastie peut constituer une vitrine pour notre pays et peut permettre de valoriser le patrimoine immatériel et matériel de l'État fédéral, en tirant parti de l'implantation exceptionnelle du bâtiment au carrefour entre le Mont des Arts, la Grand Place, le quartier européen et la dynamique numérique en développement à la Gare centrale.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a marqué son accord :

- sur cette adjudication publique pour donner en concession le Palais de la Dynastie
- sur l'acquisition du rez commercial situé à côté du Palais de la Dynastie dans le but de l'intégrer à la concession
- sur la composition du comité d'évaluation, la présidence sera assurée par la Régie des bâtiments

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be